



Vers une journée de réflexion

sur les conditions de travail du milieu communautaire

Les groupes d'action communautaires représentent des dizaines de milliers d'emplois au Québec

Non seulement les groupes d'action communautaire contribuent-ils au développement social, mais ils représentent également un véritable secteur d'emploi. Au Québec, on compte plus de 6 000 organismes communautaires, dont 4 200 d'action communautaire autonome.

Dans un sondage réalisé récemment par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), nous apprenions que 84 % des personnes au Québec sont favorables à ce que les organismes soient financés adéquatement. Rappelons que 58 000 travailleuses et travailleurs ainsi que 424 000 personnes bénévoles sont activement engagés dans les organismes d'action communautaire autonome. À l'heure actuelle, nous demandons un réinvestissement massif de 475 millions de dollars, qui doit s'inscrire dans le cadre d'un engagement cohérent et concerté, encadré par un plan d'action gouvernemental.

Un secteur marqué par des conditions de travail précaires

Reconnus pour offrir des espaces de travail conviviaux, fondés sur une gestion démocratique, les groupes communautaires restent cependant marqués par des conditions de travail précaires : salaires moins élevés que dans les autres secteurs d'emploi, avantages sociaux quasi inexistantes, possibilités de formation et de perfectionnement professionnel limitées, etc. En 2001, la majorité des travailleuses et travailleurs du milieu communautaire (62,4 %) gagnaient moins de 25 000 \$ par année et près du quart (25,4 %) gagnaient moins de 15 000 \$ (Université de Sherbrooke, 2001).

En 2017, selon l'étude *Repères en économie sociale et en action communautaire* du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ESAC), le salaire moyen dans le milieu communautaire était de 18,70 \$ l'heure, ce qui, pour une semaine de 32 heures, donne un salaire annuel de 31 125\$.

L'amélioration de la qualité des emplois dans les groupes revêt donc toute son importance pour les milliers de personnes travaillant actuellement dans ce secteur. Si les avantages sociaux ne sont pas pris en charge maintenant par les groupes, les personnes qui y travaillent risquent de connaître de sérieuses difficultés financières à leur départ à la retraite. Selon des données de 2005, pour un départ à la retraite à 65 ans, les prestations totales des régimes publics s'échelonnent de 12 389 \$ à 17 362 \$ annuellement (Centre de formation populaire, Relais-femmes, M. Lizée, 2005). Si elles ne comptent que sur les régimes publics, les personnes travaillant présentement dans les groupes seront contraintes de vivre à leur retraite avec un revenu inférieur au seuil de la pauvreté ou bien elles devront continuer de travailler plusieurs années au-delà de 65 ans.

Vous êtes donc toutes et tous invités à venir discuter et réfléchir le 2 mai 2018 au Centre St-Pierre sur nos conditions de travail !